



Municipalité Saint-Patrice-de-Beaurivage

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Patrice-de-Beaurivage, M.R.C. de Lotbinière, tenue le **14 mai 2024**, à 19 h 30, exceptionnellement au 477, rue Principale à Saint-Patrice-de-Beaurivage.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Richard Breton
Siège #3 - Claude Yockell
Siège #4 - Marie-Pierre Fortin
Siège #5 - Patrick Lefrançois
Siège #6 - Sylvie Laplante

Est/sont absents à cette séance :

Maire – Samuel Boudreault

Formant quorum sous la présidence de Madame Andréanne Boulanger, mairesse suppléante.

Sont également présents Monsieur Rémi Carrier, directeur général et greffier-trésorier par intérim et Madame Jeannine Jacques, directrice générale et greffière-trésorière adjointe.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse souhaite la bienvenue et déclare la séance du conseil ouverte. Il est 19h38.

2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1 - Séance ordinaire du 09 avril 2024
 - 3.2 - Séance extraordinaire du 30 avril 2024
- 4 - CONSEIL MUNICIPAL
 - 4.1 - Adoption du règlement 409-2024 modifiant le Règl. 311-2016 décrétant le taux d'imposition de la taxe pour le financement des Centres d'urgence 911
 - 4.2 - Avis de motion - Projet de Règl. 410-2024 Abrogeant le règlement 407-2024 Relatif à l'épandage
 - 4.3 - Dépôt Projet de Règl. 410-2024 abrogeant le Règl. 407-2024 sur l'épandage
 - 4.4 - Dons aux organismes
- 5 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 5.1 - Embauche étudiant pour l'été via Emploi été Canada
 - 5.2 - Appui MRC de Bellechasse - Fermeture des Centres de services Desjardins

- 5.3 - Autorisation de signataires - Vente pour taxes
- 6 - SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 6.1 - Entente de Services aux Personnes sinistrées - Croix rouge
 - 6.2 - Achat d'équipement pour l'unité d'urgence de St-Patrice-de-Beaurivage
 - 6.3 - Réparations bornes-incendie
- 7 - VOIRIE MUNICIPALE
 - 7.1 - Épandage abat poussière contrat 3 ans
 - 7.2 - Reddition de compte PRABAM
- 8 - TRAITEMENT DES EAUX USÉES
 - 8.1 - Commande Sulfate Ferrique
- 9 - QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE
- 10 - SPORT, LOISIR ET CULTURE
 - 10.1 - Adoption du plan d'action Coeur Villageois de Saint-Patrice-de-Beaurivage
- 11 - ADOPTION DES COMPTES
 - 11.1 - Dépenses du mois d'avril 2024
- 12 - CORRESPONDANCES
- 13 - QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE
- 14 - CLÔTURE DE LA SÉANCE

3631-05-2024

SUR PROPOSITION de Madame Marie-Pierre Fortin et appuyé par Monsieur Claude Yockell, il est résolu à l'unanimité que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 14 mai 2024 soit accepté tel que présenté.

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 - Séance ordinaire du 09 avril 2024

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 09 avril dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

EN CONSÉQUENCE,

3632-05-2024

SUR PROPOSITION de Monsieur Patrick Lefrançois et appuyé par Madame Sylvie Laplante, il est résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 09 avril 2024, tel qu'il apparait au registre des procès-verbaux de la municipalité.

3.2 - Séance extraordinaire du 30 avril 2024

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 30 avril dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

EN CONSÉQUENCE,

3633-05-2024

SUR PROPOSITION de Monsieur Claude Yockell et appuyé par Monsieur Patrick Lefrançois, il est résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 avril 2024, tel qu'il apparait au registre des procès-verbaux de la municipalité.

4 - CONSEIL MUNICIPAL

4.1 - Adoption du règlement 409-2024 modifiant le Règl. 311-2016 décrétant le taux d'imposition de la taxe pour le financement des Centres d'urgence 911

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné par Madame Andréanne Boulanger à la séance ordinaire du 09 avril 2024, et qu'un projet de règlement a été proposé par Madame Marie-Pierre Fortin et appuyé par Madame Andréanne Boulanger;

ATTENDU QUE ce projet de règlement modifie le règlement 311-2016 et non le règlement 311-116 tel que stipulé au point 4.5 du procès-verbal du 09 avril 2024;

ATTENDU QUE la Loi sur la sécurité civile prévoit que toute municipalité locale, à l'exception d'un village nordique, doit s'assurer des services d'un centre d'urgence 9-1-1 afin de répondre aux appels d'urgence sur son territoire;

ATTENDU QUE la taxe municipale pour le 9-1-1 est l'une des sources de financement permettant aux municipalités d'assurer leur financement;

ATTENDU QUE le 28 septembre 2023 est entré en vigueur le Règlement modifiant le Règlement encadrant la taxe municipale pour le 9-1-1 édicté par le gouvernement ayant pour effet de :

- o Rehausser le montant de la taxe municipale pour le 9-1-1 à 0,52 \$ par mois, par numéro de téléphone, à compter du 1^{er} janvier 2024;
- o Mettre en place un mécanisme d'indexation annuelle du montant de la taxe, qui sera applicable au 1^{er} janvier de chaque année à compter de 2025;

ATTENDU QUE toute modification au Règlement encadrant la taxe municipale pour le 9-1-1 nécessite que les municipalités ajustent leur règlement, conformément à l'article 244.70 de la Loi sur la fiscalité municipale (LFM);

ATTENDU QUE l'article 244.69 de la LFM stipule que l'adoption d'un tel règlement n'a pas à être précédée d'un avis de motion et d'un projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE

3634-05-2024

SUR PROPOSITION de Madame Marie-Pierre Fortin et appuyé par Madame Sylvie Laplante, il est résolu à l'unanimité:

- o Que le conseil de la Municipalité de St-Patrice-de-Beaurivage adopte le Règlement N° 409-2024 modifiant le règlement N°: 311-2016
- o Que le présent règlement soit conservé au livre des règlements de la Municipalité St-Patrice-de-Beaurivage.

4.2 - Avis de motion - Projet de Règl. 410-2024 Abrogeant le règlement 407-2024 Relatif à l'épandage

Un avis de motion est donné par Monsieur Patrick Lefrançois, à l'effet que le règlement 410-2024 abrogeant le règlement 407-2024 relatif à l'épandage de lisier à certaine période de l'année soit adopté à une séance ultérieure.

4.3 - Dépôt Projet de Règl. 410-2024 abrogeant le Règl. 407-2024 sur les périodes d'épandage

ATTENDU QU'un Projet de règlement est déposé pour abroger le règlement 407-2024 sur l'épandage de lisier;

ATTENDU QUE le règlement 407-2024 a été adopté à la séance du 12 mars 2024;



ATTENDU QUE ce règlement ne peut pas s'appliquer à la municipalité de Saint-Patrice-de-Beaurivage qui est dans un milieu agricole;

ATTENDU QUE le règlement 410-2024 sera adopté à une séance ultérieure;

3635-05-2024

SUR PROPOSITION de Madame Marie-Pierre Fortin et appuyé par Monsieur Claude Yockell, il est résolu à l'unanimité d'adopter le Projet de règlement 410-2024 sur l'épandage agricole tel que présenté.

4.4 - Dons aux organismes

ATTENDU QUE la municipalité a adopté un plan d'action 2022-2027 découlant de sa politique de la des jeunes aux aînés au mois de juillet 2022;

ATTENDU QUE la municipalité s'est engagée à réaliser un certain nombre d'actions d'ici 2027, dont la création d'un Fonds pour soutenir les initiatives donnant accès à des aliments variés et de qualité;

ATTENDU QUE cette action a pour objectif d'augmenter l'accès à des aliments tracteurs aux citoyens, afin d'améliorer l'habitat et le milieu de vie des familles et des aînées;

3636-05-2024

SUR PROPOSITION de Madame Marie-Pierre Fortin et appuyé par Monsieur Richard Breton, il est résolu à l'unanimité:

- D'autoriser les montants suivants:
 - 200\$ à l'organisme Lien et Partage pour soutenir leur service de popote roulante à St-Patrice
 - 200\$ à l'organisme des Chevaliers de Colomb pour les soutenir dans leur Projet de paniers de Noël
 - 200\$ à l'Œuvre des terrains de jeux pour leur projet de Jardins communautaires (Jardins de Françoise)
 - 400\$ au Comité du jardins publics, afin d'opérer le marché pour une deuxième année

Pour un total de 1000\$

- De puiser ces dépenses au poste budgétaire 263 200 200 (Kiosque des Jardins)

5 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5.1 - Embauche étudiant pour l'été via Emploi été Canada

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une réponse positive pour la subvention Emploi-été Canada (2207\$) pour l'embauche d'un étudiant pour une période de huit semaines;

ATTENDU QU'un processus de sélection a eu lieu impliquant le comité RH;

3637-05-2024

SUR PROPOSITION de Monsieur Claude Yockell et appuyé par Madame Marie-Pierre Fortin, il est résolu à l'unanimité:

- D'autoriser l'embauche de Mademoiselle Évangéline Marcoux pour le poste saisonnier de préposée au comptoir des renseignements;
- De puiser la dépense de 17.00\$ / heure pour un maximum de 35 heures par semaine au poste budgétaire salaire loisir, voirie et administration.

5.2 - Appui MRC de Bellechasse - Fermeture des Centres de services Desjardins

ATTENDU QUE la disparition des comptoirs Desjardins et des guichets automatiques dans notre municipalité compromet l'accès à l'argent comptant pour de nombreux résidents de notre municipalité;

ATTENDU QUE près de 1600 membres Desjardins de tout le Québec ont signé une lettre adressée à M. Guy Cormier, président de la Fédération et chef des directions du Mouvement Desjardins, exprimant leur inquiétude face à cette situation;

ATTENDU QUE notre municipalité souhaite soutenir la résolution no. 240307 de la municipalité de Saint-Gervais et la résolution no. C.M. 24-020062 de la MRC de Bellechasse ainsi que la démarche citoyenne faite sous forme de lettre adressée au président de la Fédération du mouvement, en unissant la voix de notre municipalité à celle de Bellechasse et des signataires membres Desjardins;

ATTENDU QU'il est décidé que le conseil de la municipalité de Saint-Patrice-de-Beaurivage joigne sa signature à celle des près de 1600 signataires de la lettre qui sera envoyée à M. Guy Cormier, président de la Fédération et chef des directions du Mouvement Desjardins, dénonçant la disparition des comptoirs Desjardins et des guichets automatiques, et soulignant l'impact négatif sur l'accès à l'argent comptant pour les résidents de notre communauté;

3638-05-2024

SUR PROPOSITION de Monsieur Patrick Lefrançois et appuyé par Madame Sylvie Laplante, il est résolu à l'unanimité d'accepté que cette résolution soit transmise avec la lettre des membres Desjardins à M. Guy Cormier ainsi qu'à tous les membres du conseil d'administration du Mouvement Desjardins.

5.3 - Autorisation de signataires - Vente pour taxes

ATTENDU QUE le 20 mars dernier, une liste de propriétés a été envoyé à la MRC de Lotbinière afin de procéder à la vente pour non-paiement de la taxe municipale/ou scolaire;

ATTENDU QUE depuis l'envoi de la liste plusieurs propriétés ont payés leur dû envers la municipalité;

ATTENDU QUE la MRC de Lotbinière procédera à la vente des propriétés le 13 juin 2024;

ATTENDU QU'un représentant de la municipalité doit assister à la vente afin d'effectuer les signatures nécessaires;

EN CONSÉQUENCE,

3639-05-2024

SUR PROPOSITION de Monsieur Patrick Lefrançois et appuyé par Monsieur Richard Breton, il est résolu à l'unanimité d'autoriser le maire, la mairesse suppléante, le directeur général par intérim ou la directrice générale adjointe à signer les documents nécessaires pour et au nom de la municipalité de St-Patrice-de-Beaurivage pour la vente aux enchères des propriétés.

6 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 - Entente de Services aux Personnes sinistrées - Croix rouge

Monsieur Patrick Lefrançois se retire de toutes discussions en lien avec ce sujet.

ATTENDU QUE les villes doivent prendre des mesures pour assurer la protection des personnes et des biens contre les sinistres, conformément à plusieurs textes législatifs, notamment la *Loi sur la sécurité civile* et la *Loi sur les cités et villes*;

ATTENDU QUE les villes doivent protéger la vie, la santé et l'intégrité des personnes et des biens lors de sinistres;



ATTENDU QUE la Croix-Rouge est partie intégrante de la Société canadienne de la Croix-Rouge, dont la mission est d'assister des individus, des groupes ou des communautés qui vivent des situations d'urgence ou des sinistres en leur offrant une assistance humanitaire;

ATTENDU QUE la Croix-Rouge, organisme à part entière du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, intervient selon les règles régissant l'aide humanitaire, conformément à ses principes fondamentaux et au code de conduite qu'elle a adopté;

ATTENDU QUE la Croix-Rouge est un organisme humanitaire sans but lucratif possédant des ressources et de l'expertise susceptibles d'aider et de supporter les villes, lors d'un sinistre mineur ou majeur, et ce, selon la disponibilité des ressources humaines et matérielles;

ATTENDU QUE la Croix-Rouge a une entente avec le ministère de la Sécurité publique du Québec concernant la gestion de l'inventaire du matériel d'urgence appartenant au gouvernement du Québec et disponible en cas de sinistre pour aider une population sinistrée;

ATTENDU QUE la résolution numéro 2096-05-2019 adoptée lors de la séance du 14 mai 2019 autorisant la signature d'une entente de 3 ans se terminant en 2022;

ATTENDU QUE la volonté de la municipalité de St-Patrice-de-Beaurivage et de la Croix-Rouge de signer une nouvelle entente;

ATTENDU QUE la contribution de la municipalité sera de 225 \$ par année pour une période de 3 ans, soit:

- o 2024-2025 - 225\$
- o 2025-2026 - 225\$
- o 2026-2027 - 225\$

ENCONSÉQUENCE,

3640-05-2024

SUR PROPOSITION de Monsieur Richard Breton et appuyé par Monsieur Claude Yockell, il est résolu à l'unanimité:

- D'autoriser la mairesse suppléante et le directeur général par intérim de la Municipalité de St-Patrice-de-Beaurivage à signer la lettre d'entente de services aux sinistrés avec la Croix-Rouge pour une période de 3 ans à compter de juillet 2024,
- De puiser la dépense dans le compte 213 000 494 "Associations et abonnements"

6.2 - Achat d'équipement pour l'unité d'urgence de St-Patrice-de-Beaurivage

Monsieur Patrick Lefrançois se retire de toutes discussions en lien avec la sécurité incendie.

ATTENDU QUE les pompiers de la municipalité de Saint-Patrice-de-Beaurivage doivent faire l'acquisition des lumières LEDD sur leur unité d'urgence;

ATTENDU QUE selon la soumission d'Aréo-feu pour 4 lumières LEDD, celle-ci s'élève à 3 306.05 \$ taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE,

3641-05-2024

SUR PROPOSITION de Monsieur Claude Yockell et appuyé par Madame Marie-Pierre Fortin, il est résolu à l'unanimité d'effectuer l'achat des lumières LEDD pour l'unité d'urgence et de puiser cette dépense dans le compte 222 000 649 « Pièces et accessoires ».

6.3 - Réparations bornes-incendie



ATTENDU QUE le bon fonctionnement des bornes-incendie est un service essentiel;

ATTENDU QUE l'ensemble des bornes-incendie ont été inspectées ;

ATTENDU QUE le rapport d'inspection soulève quelques réparations importantes qui doivent être effectuées par un spécialiste sur les bornes portant le numéro 9 - 14 - 29 - 30 et 16 tel qu'indiqué dans le rapport;

ATTENDU QUE l'entreprise qui a effectué les inspections, soit Hydra-Spec de St-Lazare, peut également en faire les réparations;

EN CONSÉQUENCE,

3642-05-2024

SUR PROPOSITION de Monsieur Marie-Pierre Fortin et appuyé par Monsieur Claude Yockell, il est résolu à l'unanimité;

- o D'octroyer le contrat de réparations à Hydra-Spec au montant de 4 992,50\$ taxes pour réparations des bornes fontaines concernées;
- o De puiser la dépense aux codes budgétaires 222 000 527 entretien et réparation bornes-incendie et 222 000 526 inspections, tests et vérifications.

7 - VOIRIE MUNICIPALE

7.1 - Épandage abat poussière contrat 3 ans

ATTENDU QUE la municipalité, comme à chaque année, désire minimiser la poussière dans ses rangs gravelés;

ATTENDU QUE la municipalité recherche un contrat de 3 ans pour l'épandage d'abat-poussière;

ATTENDU QUE 4 soumissions ont été demandées à ce sujet et 3 ont été reçues;

ATTENDU QUE la soumission d'Enviro Solutions Canada inc. de Québec s'avère la moins dispendieuse;

PAR CONSÉQUENT,

3643-05-2024

SUR PROPOSITION de Monsieur Richard Breton et appuyé par Monsieur Claude Yockell, il est résolu à l'unanimité;

- D'octroyer le contrat d'épandage d'abat-poussière pour les saisons 2024, 2025 et 2026 à Enviro Solutions Canada inc. selon les taux suivants:
 - 0,4187\$ du litre pour 2024,
 - 0,4287\$ du litre pour 2025,
 - 0,4387\$ du litre pour 2026.
- Pour une moyenne d'environ 60 000 litres par saison. Le contrat total sur 3 ans totalise ainsi 77 166\$ + taxes, facturable au litre.
- De puiser la dépense au code budgétaire 232 000 525 abat-poussière.

7.2 - Reddition de compte PRABAM

ATTENDU QUE la municipalité de St-Patrice s'est vu accordé une subvention dans le cadre du Programme PRABAM pour la réalisation des travaux du garage municipal qui sont terminés;

EN CONSÉQUENCE,



3644-05-2024

SUR PROPOSITION de Monsieur Patrick Lefrançois et appuyé par Madame Sylvie Laplante, il est résolu à l'unanimité de mandater Monsieur Rémi Carrier à rédiger la reddition de compte et à déposer celle-ci au MAMH.

8 - TRAITEMENT DES EAUX USÉES

8.1 - Commande Sulfate Ferrique

ATTENDU QU'à chaque année la municipalité doit faire remplir sa réserve de sulfate ferrique aux étangs aérés;

ATTENDU QUE ce produit chimique est essentiel au bon fonctionnement des étangs aérés;

ATTENDU QUE l'entreprise Chemtrade Logistics livrera environ 7 750 kg (5000 litres) dans notre réservoir vers la mi-mai;

ATTENDU QUE le prix au kg est de 0,547\$ livré;

PAR CONSÉQUENT,

3645-05-2024

SUR PROPOSITION de Monsieur Claude Yockell appuyé par Monsieur Patrick Lefrançois, il est résolu à l'unanimité;

- o D'octroyer le mandat de fourniture et livraison de sulfate ferrique à l'entreprise Chemtrade Logistics pour un total d'environ 4 240\$ + taxes;
- o De puiser la dépense au code budgétaire 241 400 635 produits chimiques.

9 - QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE

10 - SPORT, LOISIR ET CULTURE

10.1 - Adoption du Plan d'action Coeur Villageois de Saint-Patrice-de-Beaurivage

ATTENDU QU'un nouveau comité touristique Coeur villageois a été créé à Saint-Patrice-de-Beaurivage et qu'il est composé de :

Marie-Pierre Fortin, conseillère municipale, Isabelle Toutant, agente de développement municipale, Jade Blais, étudiante en architecture, Melyna Lefebvre pour le Porc de Beaurivage, Hélène Roussin pour le Cercle des Fermières, Denis Toutant, directeur d'usine et employé des travaux publics à la retraite, Viviane Turgeon pour le marché public de St-Patrice, Mario Nadeau, pour le Festival à la grange, Géraldine Lansiaux, consultante pour le projet Cœurs villageois chez Tourisme Cantons-de-l'Est et Pascale Lemay, agente de développement touristique à la MRC de Lotbinière;

ATTENDU QUE madame Géraldine Lansiaux, consultante, a déposé son rapport final avec un plan d'action visant à atteindre les caractéristiques établies pour que la municipalité soit reconnue comme un Coeur villageois et que le comité s'est donné des priorités pour les deux prochaines années;

ATTENDU QUE le réseau des Cœurs villageois a pour but de dynamiser les communautés tout en mettant en valeur leurs singularités et les particularités de leur patrimoine;

ATTENDU QUE le projet vise à créer et à promouvoir un réseau de villages agissant à titre de pôles d'attraction et de services dans une expérience de séjours touristiques authentiques.



PAR CONSÉQUENT,

3646-05-2024

SUR PROPOSITION de Monsieur Patrick Lefrançois et appuyé par Monsieur Richard Breton, il est résolu à l'unanimité;

- D'adopter le rapport et le plan d'action de madame Géraldine Lansiaux, entre autres basé sur les résultats de la démarche de réflexion du comité touristique Cœur villageois de Saint-Patrice-de-Beaurivage.

11 - ADOPTION DES COMPTES

11.1 - Dépenses du mois d'avril 2024

3647-05-2024

SUR PROPOSITION de Monsieur Claude Yockell et appuyé par Monsieur Patrick Lefrançois, il est résolu à l'unanimité:

- D'autoriser le paiement des dépenses pour le mois d'avril 2024 au montant de 163 354.41 \$;
- Que la mairesse suppléante ainsi que le directeur général par intérim soient autorisés à signer les chèques.

12 - CORRESPONDANCES

13 - QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE

14 - CLÔTURE DE LA SÉANCE

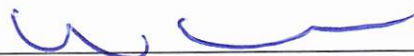
La séance ordinaire du 14 mai 2024 est fermée à 20 heures 10 minutes.

3648-05-2024

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS



Andréanne Boulanger
Mairesse suppléante



Rémi Carrier
Directeur général et greffier-trésorier
par intérim